

La transition écologique et solidaire à l'échelon local

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Annabelle Jaeger : « Les territoires sont au cœur de l'action en matière de transition écologique.

Alors que de nombreux dispositifs existent déjà et que beaucoup de territoires se sont heureusement saisis de la question de la transition écologique, le Gouvernement leur propose la mise en place d'un nouveau contrat.

Les mots ont un sens et je pense utile de s'attarder sur ceux liés à ce contrat pour qu'il trouve l'écho espéré.

Écologique, et non pas seulement énergétique. C'est le mot choisi pour ces contrats et c'est un pas en avant pour sortir du seul objectif énergétique et accompagner une vision globale. Notre mobilité, notre aménagement, nos modes de consommation et d'alimentation, la préservation de la biodiversité...autant d'enjeux cruciaux qui font et doivent faire partie de cette transition.

Solidaire. Qui mieux que le Ministère de la Transition Écologique et « Solidaire », peut comprendre que l'on souhaite, nous aussi, l'accoler à l'intitulé des CTE (Contrats de Transition Écologique)?

Solidaire car cette transition ne peut se faire que si elle anticipe et prend en compte les enjeux sociaux de la transition, que si elle s'assure que des territoires plus isolés aient accès aux financements, à l'ingénierie pour ne pas en être exclus.

Généralisation. Nous ne pouvons plus nous contenter d'une transition parcellaire. Le CESE souhaite que le CTE soit généralisé au niveau national.

Expérimentation. Nous soutenons pour autant l'idée et l'objectif d'une quinzaine de territoires, qui seraient à même d'aller plus loin, d'explorer des chemins de haut niveau et d'ouvrir des voies.

Pérenité afin d'offrir un cadre permettant aux territoires d'agir à moyen et long terme.

Ambition. Le CTE devra porter un projet systémique ambitieux, avec des objectifs chiffrés et obligatoires, une évaluation permettant de les mesurer.

Participatif. Car réunissant monde politique, économique et citoyen, pour susciter l'adhésion des territoires.

Mais aussi participatif au niveau des compétences des collectivités : je crois profondément que tant que ces contrats seront portés par un Vice-Président Environnement et non pas un Président de

Région, d'intercommunalité, ou un Maire, embarquant avec lui l'ensemble de ces collègues, nous échouons à la mise en œuvre d'une transversalité nécessaire.

Moyens. Je finirai sur ce dernier mot. Pour le CESE, un fonds national pour la transition écologique, servant à l'amorçage des projets, devra être constitué pour rendre les CTE crédibles et attractifs.

Et la nécessité de ne pas dégager seulement des moyens d'investissement, mais, en amorçage, des moyens de fonctionnement pour en particulier financer l'ingénierie d'animation territoriale, absolument indispensable pour leur mise en marche. Merci d'avoir écouté ces quelques mots ».

Stéphanie Goujon : « Je voterai le présent avis car c'est un beau sujet porteur d'un nouveau modèle, d'une économie plus douce, soucieuse de l'humain et de l'environnement. Il réussit le pari de frayer un chemin au futur Contrat de Transition Ecologique et Solidaire dans le foisonnement des dispositifs existants.

En préambule, remarquons néanmoins que la dimension solidaire est surtout présente dans le titre, l'introduction et la conclusion. Ce qui est bien. Mais elle aurait gagné à être davantage approfondie dans les préconisations. C'est pour moi une conviction profonde, l'environnemental et le social sont intimement liés : comment garantir la pérennité de notre planète si on ne s'attache pas en même temps au bien-être de l'être humain ? Et comment garantir le bien-être de l'être humain si on ne s'attache pas en même temps à la pérennité de notre planète ? Et c'est encore plus flagrant à l'échelon local.

Mais surtout mon intervention a pour objet de rebondir sur l'importance que l'avis souligne de doter les CTES d'objectifs contraignants, et corolairement d'outils de pilotage et d'indicateurs. C'est plus qu'important. C'est un pré-requis pour qu'ils ne deviennent pas un dispositif de plus, pour sortir de la déclaration d'intention, car ce qui se mesure, se corrige.

A ce titre, je sou mets pour les futurs CTES une proposition très concrète, qui ne coûterait pas plus d'argent à l'Etat. Cette idée est issue des travaux du Mouvement des Entrepreneurs Sociaux : il s'agit d'accélérer les flux économiques et sociaux entre les entreprises classiques qui souhaitent bénéficier des aides de l'Etat et les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire. Toute entreprise souhaitant bénéficier de fonds publics devrait présenter un reporting intégré et exploitable, qui publierait tous les trois ans des indicateurs favorisant la transition écologique et solidaire sur le territoire. Par exemple : le taux de main d'œuvre en insertion, le taux de déchets recyclés, le taux de réduction de leur consommation d'énergie mais aussi le taux de recours aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, aux entreprises de l'économie circulaire, aux énergies renouvelables, aux circuits courts et aux écolabels.

Une comparaison de ces indicateurs à des normes sectorielles devrait par ailleurs être rendue possible grâce à l'INSEE.

En conclusion, je fais le vœu que les Contrats de Transition Ecologiques et Solidaires soient l'opportunité de rendre plus lisible et plus efficace le pilotage de ces actions locales pour le bien commun, en se dotant très concrètement d'indicateurs de mesure d'impact.

Car pour changer de modèle, il nous faudra changer de mesure ».